

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Michel Brien, conseiller
M. Denis Bruneau, conseiller
M. Olivier Grenier, conseiller
M. Pierre Lalonde, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

**Consultation publique concernant le plan d'urbanisme de la municipalité de Racine
tenue le 4 avril 2011 à 19 h**

M. le maire présente Me Jean-François Girard. Il souligne que celui-ci donnera des explications sur les principales modifications ayant été effectuées au plan d'urbanisme.

Me Jean-François Girard explique les différentes modifications ayant été effectuées au plan d'urbanisme, notamment en expliquant les étapes légales suivies par la municipalité pour en venir au plan d'urbanisme et par un tableau représentant les comparatifs avant et après.

Me Girard explique les modifications supplémentaires apportées au règlement présent sur le site internet de la municipalité.

Les citoyens se sont exprimés au sujet du projet du plan d'urbanisme et ont exprimés des commentaires à ce sujet, notamment :

M. Guy Bossé en compagnie de ses voisins MM. Guy Laverdure et Gaétan Lecours s'informe au sujet de la section 2.4.3, où il est mentionné que l'on souhaite « Augmenter l'offre d'hébergement touristique sur son territoire afin d'être en mesure d'accueillir une clientèle nouvelle à partir des zones récréo-forestières ou de villégiatures situées à proximité du territoire du parc du mont Orford».

Il demande au conseil de préciser si les zones visées sont situées entre les limites de St-Denis-de-Brompton au nord de la 222 jusqu'au Chemin Bombardier.

M. le maire précise que les zones visées par l'augmentation de l'offre d'hébergement est le long de la route 222 entre la limite de la zone agricole et le lac Larouche

M. le maire lève la période de consultation à 21 h 17.

Session ordinaire
Du 4 avril 2011

**Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2011 à 21 h
17, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine**

1 OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 21 h 17 par René Pelletier, maire de Racine.
André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - dépôt de documents (10 minutes maximum par représentation) ;
 - 3.1 M. Marco Lemay, président de l'Association pour la protection du Lac Brompton
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2011;
 - 4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 14 mars 2011 ;

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 28 mars 2011 ;
 - 6.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe suite à un avis public 5 jours avant la session du conseil (article 176.1 et 176.2 du Code municipal) ;
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Rapport de correspondance du 8 mars au 28 mars 2011;
8. RÈGLEMENTS
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 180-03-2011 sur le Plan d'urbanisme, avec ou sans changement ;
 - 8.2 Avis de motion du règlement numéro 181-04-2011 déterminant les conditions, périodes de temps et types de véhicules pour le déneigement et le balayage de nos trottoirs municipaux (art.11 paragraphe 6 de la Loi sur les véhicules hors route) ;
9. RÉOLUTIONS
 - 9.1 Résolution d'acceptation de la demande d'aide financière à l'établissement pour le 148, rue du Haut Bois ;
 - 9.2 Résolution concernant les procédures de dissolution pour le barrage au lac Brompton ;
 - 9.3 Résolution pour la fermeture du bureau pour le congé de Pâques ;
 - 9.4 Résolution pour octroyer le contrat de balayage de rues ;
 - 9.5 Résolution pour rembourser le kilométrage pour les membres du conseil, dans la cause de la poursuite introductive de 5,6 millions ;
 - 9.6 Résolution d'autorisation de dépense pour la contribution de la municipalité au Centre d'action bénévole de Valcourt – 2000 \$;
 - 9.7 Résolution pour la participation au Tournoi (Pro-Jeunesse) Étienne-Alexis Boucher - Édition 2011, billet de golf, souper et voiturette 130 \$, souper 60 \$, le mercredi 24 août 2011 à Acton Vale ;
 - 9.8 Résolution d'autorisation de dépenses pour une demande de soutien financier pour la table de concertation des Aînés du Val-St-François, salon des Aînés le 25 mai 2011, 50\$;
 - 9.9 Résolution pour demande d'appui au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'immunité parlementaire pour les conseillers ;
 - 9.10 Résolution pour l'embauche d'une aide pour le poste de réceptionniste, deux jours par semaine ;
 - 9.11 Résolution pour la décision du conseil concernant des demandes de remboursement de pneus abîmés lors du rechargement du Petit-Brompton;
 - 9.12 Résolution pour la quote-part de la municipalité concernant le camp de jour de Valcourt pour 2011 ;
 - 9.13 Résolution d'appui au CSSS ;
 - 9.14 Résolution pour approuver la liste des fournisseurs pour les appels d'offres pour les travaux de voirie ;
 - 9.15 Résolution pour mandater Rappel pour effectuer la caractérisation des propriétés riveraines ;
 - 9.16 Résolution pour intégrer la municipalité de Saint-François Xavier de Brompton au contrat de diversification et de développement ;
 - 9.17 Résolution pour adhérer au programme trio étudiants 2011 ;
10. QUESTIONS DIVERSES
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

2011-04-106
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - DÉPÔT DE DOCUMENTS (10 minutes maximum par représentation) ;

Le citoyen ayant fait une demande de représentation s'est exprimé précédemment lors de la consultation publique concernant le plan d'urbanisme.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2011 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 7 mars 2011.

2011-04-107
Procès-verbal de
la session
ordinaire du 7
mars 2011

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit et il est, par la présente, exempté de faire lecture du procès-verbal de la session du 7 mars 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 14 mars 2011 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 14 mars 2011.

2011-04-108
Procès-verbal de
la session
ordinaire du 14
mars 2011

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit et il est, par la présente, exempté de faire lecture du procès-verbal de la session du 14 mars 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)

M. Claude Baillargeon, résidant au chemin J.-A. Bombardier, demande à M. le maire si le mémoire concernant la demande d'annexion est maintenant disponible.

M. le maire explique qu'il n'est pas encore prêt et qu'il a tenté d'entrer en communication avec les gens du ministère des affaires municipales afin de connaître leur échéancier et qu'il n'a pas eu de retour d'appel.

Mme Chapdelaine, résidant au chemin J.-A. Bombardier souhaite savoir ce qui en est de la résolution au point 9.15.

M. le maire explique que ce mandat est pour faire l'inventaire des terrains afin de faciliter le suivi des inspecteurs. Il souligne de plus que la firme Rappel pourra faire des recommandations aux riverains afin d'améliorer leur terrain.

M. Jean-Claude Boutin, résidant au chemin des Baies, demande si la municipalité a un échéancier concernant le projet de réseau d'égout au Lac Brompton.

M. le maire explique qu'une consultation publique est prévue en mai et que si le conseil reçoit l'approbation de la population le projet sera mis en marche rapidement.

6 ADMINISTRATION

6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 28 mars 2011

2011-04-109
Comptes

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

No de chèque	Nom	Montant
201100153	BIOLAB-DIVISION THETFORD	274,28 \$
201100154	COURTEMANCHE ANDRE	57,70 \$
201100155	HYDRO-QUEBEC	2 283,96 \$
201100156	MARTEL BRASSARD DOYON, AVOCATS	1 633,38 \$
201100157	ME LUCIE LAVALLEE	1 393,48 \$
201100158	TRANS-APPEL INC.	4 165,38 \$
201100159	CHERBOURG	43,75 \$
201100160	VISA DESJARDINS	200,00 \$
201100161	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	8,76 \$
201100162	ATELIER USITEC	160,63 \$
201100163	E CÔTÉ ET FILS INC.	31,79 \$
201100164	PITNEY BOWES loc	71,14 \$
201100165	PITNEYWORKS	791,63 \$
201100166	BENOIT PASCALE	138,81 \$
201100167	MINISTERE REVENU QUEBEC	84,88 \$
201100168	MORNEAU SANDY	508,45 \$
201100169	D'AMOUR FRANÇOIS	2 913,17 \$
201100170	DOMAINE DU MONT CATHÉDRALE INC.	812,07 \$
201100171	COOP DÉVELOPPEMENT DE RACINE	5 000,00 \$
201100172	INFOTECH	1 116,47 \$
201100173	ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE	100,00 \$
201100174	HYDRO-SHERBROOKE	1 020,59 \$
201100175	BELL MOBILITE (CELLULAIRE)	122,07 \$
201100176	HYDRO-QUEBEC	2 991,30 \$
201100178	BELANGER SYLVAIN	963,93 \$
201100179	BIOLAB-DIVISION THETFORD	100,83 \$
201100180	COMITE D'EMBELLISSEMENT DE RACINE	16 500,00 \$
201100181	COURTEMANCHE ANDRE	21,00 \$
201100182	LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC	2 043,25 \$
201100183	HYDRO-SHERBROOKE	64,07 \$
201100184	J.H. MARTIN ET FILS ENR.	60,05 \$
201100185	LA TRIBUNE	592,18 \$
201100186	LA VILLE DE VALCOURT	5 615,57 \$
201100187	LES LOISIRS DE RACINE INC.	16 439,46 \$
201100188	MARTEL BRASSARD DOYON, AVOCATS	49,37 \$
201100189	MINISTERE REVENU QUEBEC	3 001,01 \$
201100190	PETITE CAISSE MUN. RACINE	107,95 \$
201100191	REVENU CANADA IMPOT	1 129,54 \$
201100192	SOCIETE DE GESTION MATIERES RESIDUE	3 876,26 \$
201100193	ST-PIERRE DANIEL, ARP.-GEO.	1 901,88 \$
201100194	YVES FONTAINE ET FILS INC.	28,48 \$
201100195	AQUATECH INC. ATT. LOUISE GILL	634,89 \$
201100196	LE GROUPE A & A	365,70 \$
201100197	CHERBOURG	13,71 \$
201100198	Great West, Cie d'Ass.-Vie	598,28 \$
201100199	PIÈCES D'AUTO FERLAND INC.	89,45 \$
201100200	LES PÉTROLES COULOMBE & FILS INC.	530,48 \$
201100201	LES ENTREPRISES GHISLAIN LAROCHE	2 520,60 \$
201100202	SIMPLEX LOC.D'ÉQUIPEMENT	79,91 \$
201100203	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	5,34 \$
201100204	ÉVOÉ	239,25 \$
201100205	RÉGIE INTER.INCENDIE VALCOURT	37 221,60 \$
201100206	LUSSIER LUC	522,90 \$
201100207	CHAUFFAGE MB ESTRIE INC.	190,74 \$

201100208	LES POMPES R.FONTAINE	2 270,88 \$
201100209	FERME ROBERT PETIT INC.	269,00 \$
201100210	COOP DÉVELOPPEMENT DE RACINE	1 000,00 \$
201100211	BEAUCHEMIN STÉPHANE	3 952,63 \$
201100212	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	854,52 \$
201100213	DEMERS SYLVAIN	2 442,27 \$
201100214	BEAUCHEMIN STÉPHANE KM	589,34 \$
201100215	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	399,01 \$
201100216	STEUDLER ADRIEN	78,00 \$
201100217	DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS	2 002,24 \$
201100218	CAMIONS DENIS LEFEBVRE INC.	19 783,61 \$
201100219	RACINOSCOPE	2 600,00 \$
201100220	BLAIS GHISLAIN	116,67 \$
201100221	BOUTIN RÉJEAN	82,00 \$
201100222	CENTRE DU MOTEUR ÉL.GRANBY	333,52 \$
201100223	COURNOYER MARC	865,70 \$
201100224	GUILMAIN JULIE	389,10 \$
201100225	FADOQ DE RACINE	700,00 \$
		160 159,86 \$

Numéro de chèque	Nom	Montant
201100044	ADM.RÉCEPT	474,33 \$
201100045	ADM.SEC.	708,28 \$
201100046	URBANISME	409,61 \$
201100047	ADM.RÉCEPT	474,33 \$
201100048	ADM.SEC.	651,04 \$
201100049	BRIGAD08	78,44 \$
201100050	ADM.RÉCEPT	474,33 \$
201100051	ADM.SEC.	704,70 \$
201100052	MAIRE	622,22 \$
201100053	AIDECOMREC	159,75 \$
201100054	BRIGAD08	192,87 \$
201100055	CONS.#4	347,45 \$
201100056	CONS.#5	347,45 \$
201100057	CONSEIL#1	347,45 \$
201100058	CONSEIL#2	347,45 \$
201100059	CONSEIL#3	347,45 \$
201100060	ADM.RÉCEPT	468,53 \$
201100061	ADM.SEC.	709,52 \$
		7 865,20 \$

2011-04-109
Comptes

Que les comptes suivants soient ajoutés :

FOURNISSEUR	MONTANT
CSST	392,24 \$
ANNIE VINCENT	38,80 \$
MICHEL BRIEN	56,70 \$
PIERRE LALONDE	67,20 \$
RENÉ PELLETIER	70,30 \$
DENIS BRUNEAU	70,56 \$
OLIVIER GRENIER	67,20 \$
GREAT-WEST	189,48 \$
G.G. LAROCHE 9181-3212 QUÉBEC INC.	2 520,60 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT	2 000,00 \$
ENTREPRISES JARBEC INC.	9 569,70 \$
LÉON BOMBARDIER INC.	3 530,25 \$
MATÉRIAUX LAVERDURE INC.	22,50 \$
MATÉRIAUX LAVERDURE INC.	28,51 \$
MATÉRIAUX LAVERDURE INC.	34,34 \$
MICROTEC	251,41 \$
YVES FONTAINE & FILS INC.	68,36 \$

YVES FONTAINE & FILS INC.	131,01 \$
YVES FONTAINE & FILS INC.	8 256,46 \$
J.H.MARTIN ST FILS ENR.	8,51 \$
CASSE-CROUTE CHEZ JEFF	60,37 \$
JUHOULE	135,58 \$
HYDRO-QUÉBEC	46,98 \$
	27 617,06 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, André Courtemanche, Directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **195 642.12 \$**.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

6.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe suite à un avis public 5 jours avant la session du conseil (article 176.1 et 176.2 du Code municipal) ;

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2010, transmis en vertu de l'article 966.3 du Code municipal.

Mme Hala Ghali, comptable de la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton, a expliqué aux membres du conseil, avant la présente assemblée, les principaux montants du rapport et a commenté la situation financière de la municipalité de Racine. Des copies du sommaire du rapport financier sont disponibles sur demande au bureau municipal.

7 CORRESPONDANCE

7.1 Rapport de correspondance du 8 mars au 28 mars 2011;

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce Conseil, par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier, de la correspondance reçue par la municipalité depuis le 8 mars 2011 et des rapports sur celle-ci.

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la correspondance reçue par la municipalité du 8 mars au 28 mars 2011 inclusivement et que les susdits rapports écrits préparés par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la municipalité pour y être conservés et être mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

8 RÈGLEMENTS

8.1 Adoption du règlement numéro 180-03-2011 sur le Plan d'urbanisme, avec ou sans changement ;

Suite à la consultation publique, l'adoption du règlement est reportée à une date ultérieure certaines demandes seront portées à l'attention du CCU et présentées au conseil.

8.2 Avis de motion du règlement numéro 181-04-2011 déterminant les conditions, périodes de temps et types de véhicules pour le déneigement et le balayage de nos trottoirs municipaux (art.11 paragraphe 6 de la Loi sur les véhicules hors route

M. Olivier Grenier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement portant le numéro 181-04-2011 déterminant les conditions, périodes de temps et types de véhicules pour le déneigement et le balayage de nos trottoirs

conditions,
périodes de temps
et types de
véhicules pour le
déneigement et le
balayage de nos
trottoirs
municipaux

municipaux (art.11 paragraphe 6 de la Loi sur les véhicules hors route sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

9 RÉSOLUTIONS

9.1 Résolution d'acceptation de la demande d'aide financière à l'établissement pour le 148, rue du Haut Bois ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement de Racine a monté un programme de subvention permettant d'aider la construction de maisons neuves à Racine ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise sur pied de ce programme les propriétaires du 148, rue du Haut-Bois souhaite se prévaloir de ladite subvention;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations fournies par les propriétaires du 148, rue du Haut-Bois, la demande semble respecter les conditions d'admissibilités ;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise la subvention de 5 000 \$ remis à la Coopérative de développement de Racine, lorsque l'inspection finale sera effectuée par l'inspecteur en bâtiment, conditionnellement à ce que la propriété respecte les conditions d'admissibilité, soit :

1. une construction d'au moins 150 000 \$ incluant le terrain devra être érigée;
2. la construction devra se situer à Racine à l'endroit choisi par le bénéficiaire en autant que cette construction cadre avec les règlements municipaux;
3. une subvention de 5 000 \$ par construction, soit 5 000 \$ provenant de la Coopérative de développement de Racine ;
4. la nouvelle résidence doit constituer la résidence principale, il n'est pas nécessaire que ce soit une première résidence ;
5. que la construction soit érigée sur un terrain vacant seulement pour être éligible.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche, Directeur général
et secrétaire-trésorier

9.2 Résolution concernant les procédures de dissolution pour le barrage au lac Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine, la municipalité de St-Denis-de-Brompton et la municipalité du Canton d'Orford ont manifesté leur accord pour la fermeture de la Régie intermunicipale du barrage du Lac Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire requiert la signature conjointe d'une entente mettant fin à l'entente de création de la Régie ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

2011-04-112
Résolution
d'acceptation de
la demande
d'aide financière
à l'établissement
pour le 148, rue
du Haut Bois

2011-04-113
Résolution
concernant les
procédures de
dissolution pour
le barrage au lac
Brompton

présents

D'autoriser la conclusion et la signature d'une entente mettant fin à l'entente prévoyant la création de la Régie ;

De nommer des signataires autorisés à signer l'entente, soit M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche

De mandater les signataires autorisés de la municipalité de Saint-Denis de Brompton pour exécuter la procédure auprès du MAMROT.

9.3 Résolution pour la fermeture du bureau pour le congé de Pâques ;

2011-04-114
Résolution pour la
fermeture du
bureau pour le
congé de Pâques ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le bureau municipal soit fermé le vendredi 22 avril et le lundi 25 avril 2011 pour le congé de Pâques.

9.4 Résolution pour octroyer le contrat de balayage de rues ;

CONSIDÉRANT QUE M. le Directeur général et secrétaire trésorier a rencontré M. Sylvain Bélanger pour le contrat de balayage et que celui-ci n'est pas intéressé vu l'équipement additionnel pour adapter le balai municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a communiqué avec M. Normand D'Amour et M. Robert Petit et que ceux-ci ne semblent pas intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé une soumission à Bromont Terrasse Inc. pour le balayage des rues et des trottoirs ;

CONSIDÉRANT QUE Bromont Terrasse Inc. a soumissionné au coût de 88 \$ de l'heure pour le balayage des rues et au coût de 46 \$ de l'heure pour le balayage des trottoirs.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu 8000 \$ au budget pour le balayage et qu'elle désire procéder seulement par invitation ;

CONSIDÉRANT QUE des frais seront facturés pour le déplacement de la machinerie, qui pourra être divisés entre les municipalités de Bonsecours, Ste-Anne de la Rochelle et Racine.

2011-04-115
Résolution pour
octroyer le contrat
de balayage de
rues

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil donne le contrat de balayage des rues et des trottoirs à Bromont Terrasse Inc. au coût de 88 \$ de l'heure pour le balayage des rues et au coût de 46 \$ de l'heure pour le balayage des trottoirs pour l'été 2011, plus les frais de déplacement de la machinerie, partagés avec les municipalités de Bonsecours et Ste-Anne de la Rochelle.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

9.5 Résolution pour rembourser le kilométrage pour les membres du conseil, dans la cause de la poursuite introductive de 5,6 millions ;

Ce point à l'ordre du jour est retiré, le kilométrage sera remboursé selon le tarif prévu.

9.6 Résolution d'autorisation de dépense pour la contribution de la municipalité au Centre d'action bénévole de Valcourt – 2000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du Centre d'action bénévole de Valcourt;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise le versement de la contribution de 2000 \$ au Centre d'action bénévole de Valcourt.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire-trésorier

9.7 Résolution pour la participation au Tournoi (Pro-Jeunesse) Étienne-Alexis Boucher - Édition 2011, billet de golf, souper et voiturette 130 \$, souper 60 \$, le mercredi 24 août 2011 à Acton Vale ;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Croteau, maire de Upton et M. Étienne-Alexis Boucher, Député de Johnson ont conviés les membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf "Pro-Jeunesse" Étienne-Alexis Boucher.

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis, à l'issue de cette journée, permettront à des jeunes de la circonscription de Johnson de bénéficier d'une aide financière, pour divers projets personnels qui visent l'excellence.

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise la dépense au montant de 130 \$ soit pour la participation de Mme Annie Vincent, conseillère, au tournoi de golf "Pro-Jeunesse" Étienne-Alexis Boucher, qui se déroulera le 24 août 2011 à Acton Vale.

Que. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.8 Résolution d'autorisation de dépenses pour une demande de soutien financier pour la table de concertation des Aînés du Val-St-François, salon des Aînés le 25 mai 2011, 50\$;

M. Pierre Lalonde s'est retiré de la table du conseil.

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai prochain aura lieu la 7ième édition du Salon Info-Aînés, au Centre régional Le Bel Âge à Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est gratuite et a pour but d'informer les personnes âgées, celle en perte d'autonomie, ainsi que leurs proches, sur les différentes ressources publiques, communautaires et privées pouvant améliorer leur qualité de vie.

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des Aînés du Val-St-François

2011-04-116
Résolution
d'autorisation de
dépense pour la
contribution de la
municipalité au
Centre d'action
bénévole de
Valcourt – 2000 \$

2011-04-117
Résolution pour la
participation au
Tournoi (Pro-
Jeunesse) Étienne-
Alexis Boucher -
Édition 2011,
billet de golf,
souper et
voiturette 130 \$,
souper 60 \$, le
mercredi 24 août
2011 à Acton
Vale

demande une commandite afin de les supporter dans la réalisation de cet événement ;

2011-04-118
Résolution
d'autorisation de
dépenses pour une
demande de
soutien financier
pour la table de
concertation des
Aînés du Val-St-
François, salon
des Aînés le 25
mai 2011, 50\$

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil autorise la somme de 50 \$ à titre de contribution dans le cadre de la 7ième édition du Salon Info-Aînés à Windsor.

Que. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

M. Pierre Lalonde est de retour à la table du conseil.

9.9 Résolution pour demande d'appui au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'immunité parlementaire pour les conseillers ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois le conseil municipal fait face à des menaces de poursuites judiciaires par des promoteurs qui veulent influencer le vote lors des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces menaces, un des prometteurs est allé de l'avant en instaurant une poursuite de plusieurs millions de dollars contre la municipalité. Le maire et quatre conseillers sont aussi poursuivis personnellement ayant refusés de voter tel que le souhaitait le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE fort de cette poursuite plusieurs promoteurs font systématiquement jaillir le spectre de la poursuite personnelle à chacune des discussions impliquant les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE des menaces de poursuite se font avant, pendant les réunions du conseil et même au domicile personnel des membres du conseil quelques heures avant le vote de ceux-ci. Sachant que les assurances de la municipalité ont une clause d'exclusion de protection lorsqu'il est mentionné la mauvaise foi dans la poursuite, évidemment les menaces précisent bien que ce sera des poursuites personnelles, en utilisant ce prétexte, qui seront entreprises si le conseil ne vote pas tel que le désire le dit promoteur. Les membres du conseil qui refusent de se soumettre aux volontés de ces promoteurs mettent ainsi en péril tous les biens qu'ils ont acquis au cours de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit être libre de prendre des décisions dans l'intérêt de la population qu'il représente et non pas au profit pécuniaire de certains promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE si l'Assemblée nationale ne réagit pas rapidement, le principe même de démocratie sera mis en péril et il sera de plus en plus difficile voir même impossible de recruter des citoyens pour œuvrer au sein des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'Assemblée nationale, section 1, Droits, privilèges et immunités, offre au député une immunité parlementaire lui permettant de jouir d'une entière indépendance dans l'exercice de ses fonctions ;

2011-04-119
Résolution pour

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

demande d'appui
au Ministre des
Affaires
municipales, des
Régions et de
l'Occupation du
territoire afin
d'obtenir
l'immunité
parlementaire
pour les
conseillers

présents

Que la municipalité demande au Ministre Laurent Lessard, du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'offrir aux membres des conseils municipaux de la province la même immunité parlementaire que pour les députés, afin de leur permettre de jouir d'une entière indépendance dans l'exercice de leurs fonctions, tel que mentionné dans la Loi sur l'Assemblée nationale, section 1, Droits, privilèges et immunités.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC du Val St-François et à la FQM, pour appui.

9.10 Résolution pour l'embauche d'une aide pour le poste de réceptionniste, deux jours par semaine pour commencer;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail de la commis-réceptionniste ne cesse d'augmenter.

CONSIDÉRANT QU' il est devenu nécessaire d'embaucher une aide pour le poste de réceptionniste.

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise l'embauche de Mme Kathia Racine, au taux de 12 \$ l'heure à deux jours par semaine pour commencer et par la suite, les jours pourront être ajoutés selon le jugement de M. le Directeur général.

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au surplus pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.11 Résolution pour la décision du conseil concernant des demandes de remboursement de pneus abîmés lors du rechargement du Petit-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder à un rechargement d'urgence du chemin Petit-Brompton, le 18 mars dernier par de la pierre d'ardoise brute, matériel disponible lors du rechargement dudit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE des réclamations pour des pneus abîmés ont été faites par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'article 1127.2 du Code municipal spécifie que « *La municipalité n'est pas responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule* ».

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité ne paie pas les réclamations faites par les citoyens, compte tenu de l'article 1127.2 du Code municipal et que toutes autres réclamations que cette situation peut engendrer des précédents.

9.12 Résolution pour la quote-part de la municipalité concernant le camp de jour de Valcourt pour 2011 ;

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, le comité du camp de jour de Valcourt fait parvenir une demande de participation financière à la

2011-04-120
Résolution pour
l'embauche d'une
aide pour le poste
de réceptionniste,
deux jours par
semaine

2011-04-121
Résolution pour la
décision du
conseil concernant
deux demandes de
remboursement de
pneus abîmés lors
du rechargement
du Petit-Brompton

municipalité pour des activités estivales pour les jeunes de 6 à 12 ans (école primaire) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité prévoit que la cotisation des participants au camp de jour de Valcourt sera d'environ 170 \$ par enfant pour des activités cinq (5) jours par semaine ;

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Racine est d'accord à défrayer la moitié des frais d'inscriptions au camp de jour de Valcourt directement aux parents des participants, suite à l'envoi, à l'automne, de la liste au bureau municipal.

Que cette entente est conditionnelle à ce que Les Loisirs de Racine Inc. n'organisent pas eux-mêmes leur camp de jour dans la municipalité.

9.13 Résolution d'appui au CSSS ;

ATTENDU QUE le Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François, par l'entremise de son président, monsieur Pascal Collin et de son directeur général, monsieur Pierre Lalande, a présenté le Projet de loi 127 au Conseil de la MRC du Val-Saint-François qui l'a transmis aux municipalités pour appui;

ATTENDU QUE le Projet de loi 127 intitulé « *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux* » a été présenté le 9 décembre 2010 à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE ce projet de loi introduit une réduction du rôle des administrateurs des conseils d'administration des établissements locaux de santé et de services sociaux en les subordonnant aux Agences régionales de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE les dispositions suivantes réduisent considérablement l'autonomie des administrateurs locaux :

Article 39 : Obligation pour l'établissement de présenter à l'agence ses plans d'organisation de services ou tout autre document d'orientation structurant avant de les approuver;

Article 43 : Droit de veto de l'agence ou le ministre pour la nomination du directeur général d'un CSSS, puisque l'accord d'un de ses représentants au comité de sélection est dorénavant requis;

Article 44 : Consultation obligatoire du PDG de l'Agence avant le renouvellement du mandat du directeur général d'un CSSS;

Article 65 : Participation, à chaque année, du PDG de l'Agence à la définition des attentes à l'endroit du directeur général et à l'évaluation des résultats;

Article 7 et 69 : De nouveaux pouvoirs de contrôle pour l'Agence et le ministre, soit la présence d'observateurs aux rencontres du CA et du comité de direction;

ATTENDU QUE ces dispositions suppriment des leviers importants de décisions aux administrateurs de CSSS, lesquels CSSS n'ont actuellement pas assez d'autonomie et de moyens sur leur environnement immédiat;

ATTENDU QUE ce projet de loi va à l'encontre de tous les rapports des différentes commissions instituées par le gouvernement en matière de santé et de services sociaux, commissions qui préconisaient une décentralisation vers les paliers locaux, visant le renforcement des responsabilités des administrateurs locaux et leur imputabilité pour accroître leur influence sur la performance de leur organisation;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise une plus grande centralisation vers les agences de santé et de services sociaux, réduisant ainsi l'autonomie et la marge de manœuvre des conseils d'administration des CSSS;

2011-04-123
Résolution
d'appui au CSSS

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Racine appuie le Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François et s'oppose au Projet de loi 127 tel que présenté à l'Assemblée nationale;

QUE le Conseil de la municipalité de Racine s'oppose à toute forme de centralisation faite au détriment des pouvoirs des conseils d'administration des paliers locaux.

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, monsieur Jean Charest et au ministre de la Santé et des services sociaux, monsieur Yves Bolduc;

9.14 Résolution pour approuver la liste des fournisseurs pour les appels d'offres pour les travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appels d'offres, par invitation, pour ses travaux de voirie pour l'année 2011 ;

2011-04-124
Résolution pour
approuver la liste des
fournisseurs pour les
appels d'offres pour
les travaux de voirie

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des fournisseurs tel que présentée par M. le Directeur général aux membres du conseil, le tout selon la nouvelle loi sur les soumissions.

Que le conseil mandate le Directeur général et l'inspecteur en voirie pour s'assurer du bon déroulement des contrats. S'il y a des manquements aux contrats, le Directeur général informera le conseil verbalement ou par courriel dans les meilleurs délais, fera procéder aux travaux par un autre entrepreneur si nécessaire, et fera entériner la décision au conseil suivant.

9.15 Résolution pour mandater Rappel pour effectuer la caractérisation des propriétés riveraines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service pour effectuer la caractérisation des propriétés riveraines sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cette caractérisation, la municipalité aura en sa possession une base de données complète concernant l'état de la végétation présente sur l'ensemble des propriétés riveraines de ses lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données se veut un outil informatique essentiel destiné à l'inspecteur municipal qui visera à faire le portrait du couvert végétal des terrains, à identifier les problématiques et contribuera par conséquent à faciliter le suivi de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE RAPPEL formulera des recommandations spécifiques aux riverains afin de les guider dans l'amélioration de l'état de leur rive ;

2011-04-125

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

D'engager la firme Rappel, services d'experts-conseils en environnement, afin d'effectuer la caractérisation des propriétés riveraines sur son territoire, selon son offre de service du 21 mars 2011, au coût de 17 920 \$ plus les taxes applicables pour la caractérisation des rives et du littoral et de 13 900 \$ plus les taxes applicables pour l'évaluation du pourcentage boisé et le schéma de localisation.

Que M. le directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au surplus des années antérieures pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

9.16 Résolution pour intégrer la municipalité de Saint-François Xavier de Brompton au contrat de diversification et de développement

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités affectées par la récession économique;

ATTENDU QU' en décembre 2008, BRP annonçait la mise à pied de 980 employés, s'ajoutant aux 370 pertes d'emploi déjà annoncées en octobre;

ATTENDU QUE la réduction de la production de BRP affectera plusieurs sous-traitants, laissant présager une perte supplémentaire de 300 emplois;

ATTENDU la nécessité de mettre en place un plan de diversification et de développement pour assurer le redressement économique;

ATTENDU QUE la MRC accepte de contribuer financièrement pour un minimum de 10 % du montant total du contrat de diversification et de développement;

ATTENDU QUE le contrat de diversification et de développement permet à la MRC de bénéficier du fonds d'aide aux municipalités en difficulté;

ATTENDU QU' en janvier 2010, un contrat a été conclu entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la MRC du Val-Saint-François et huit municipalités (Kingsbury, Lawrenceville, Canton de Melbourne, Racine, Richmond, Canton de Valcourt, Ville de Valcourt, Windsor);

ATTENDU QUE depuis la conclusion du contrat en janvier 2010, la situation de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'est détériorée dû à la fermeture des Fenêtres Robert, ce qui rend maintenant la municipalité admissible au contrat de diversification et de développement;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Racine accepte Saint-François-Xavier-de-Brompton comme partie intégrante du contrat de diversification et de développement et demande au gouvernement du Québec et de la reconnaître à l'intérieur du contrat à être signé avec la MRC du Val-Saint-François;

D'autoriser monsieur le maire René Pelletier à signer le contrat amendé pour et au nom de la municipalité de Racine.

9.17 Résolution pour adhérer au programme trio étudiants 2011 ;

- CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes du programme et que ce projet témoigne d'une extraordinaire collaboration (caisses, municipalités, CJE, entreprises et jeunes);
- CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est soucieuse d'aider les jeunes à acquérir une expérience de travail dans leur municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises de son territoire et de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres ;
- CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée permet l'embauche d'une personne ressource pour la coordination du projet ;
- CONSIDÉRANT QUE le coût total relié au projet est assumé à 60 % par les caisses populaires et 40 % des villes et municipalités participantes ;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire-trésorier André Courtemanche à signer le protocole d'entente et de participer au projet Trio étudiant Desjardins, pour le jumelage de trois jeunes et d'entreprises de Racine.

Que le conseil autorise le montant de 859 \$ pour l'embauche de 3 jeunes sur le territoire de la municipalité de Racine pour 2011.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

10 QUESTIONS DIVERSES

Aucun point supplémentaire n'a été ajouté.

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

M. Raymond Dussault, résident du chemin Petit-Brompton, dit avoir demandé pour acheter un terrain au parc industriel et il souligne avoir reçu une lettre qui disait que le conseil exigeait qu'il fasse une clôture. Il explique que par la suite, ce terrain a été vendu à Daniel Fontaine et que la municipalité n'a pas exigé de M. Fontaine de faire une clôture et qu'il n'a pas été informé.

M. le Directeur général demande la parole qui lui est accordée. Il explique à M. Dussault qu'il avait tenté de le rejoindre plusieurs fois, à l'époque pour savoir s'il souhaitait toujours acheter ce terrain et qu'il n'avait pas eu de retour d'appel.

12 LEVÉE DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

M. le conseiller Michel Brien propose la levée de la session à 22 h 40.

M. René Pelletier
Maire

M. André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier
